



**EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale
de VINDRY-SUR-TURDINE**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit octobre à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 26 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : M. PRADEL Christian, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse, Mme FAVRE Marie Françoise, M. GAUDON Daniel, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme PERRIN Emilie

Absentes : Mme MURE Christelle, Mme GONDARD Isabelle, Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise

Secrétaire de Séance : Mme EGLOFF Clarisse

Nombre de membres En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

Quorum : 6



N°01/10/RA DL2024 annule et remplace Délibérations des amortissements

Monsieur le Président demande à l'assemblée sur proposition de l'ordonnateur de fixer les durées d'amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles à l'exception :

- . Des frais d'études non suivies de réalisations obligatoirement amorties sur une durée maximum de cinq ans.
- . Des frais de recherche et de développement amortis sur une durée maximum de cinq ans en cas de réussite du projet et immédiatement, pour leur totalité en cas d'échec.
- . Des brevets amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève.

L'amortissement est linéaire. Il est calculé à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service, la dernière annuité courant jusqu'au 31 décembre de l'exercice même lorsque le bien est vendu en cours d'année.

COMPTE	TYPOLOGIE	Article	Libelle	DUREE AMORTISSEMENT
	Bien de faible valeur		800€ TTC seuil unitaire en deçà duquel l'immobilisation s'amortit sur un an	
20 Immobilisations incorporelles				
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences	205	Logiciels	2 ans
208	Autre immobilisations incorporelles	208	Autre immobilisations incorporelles	5 ans
21 Immobilisations corporelles				
211	Terrains	211	Terrains	30 ans
213	Construction sur sol propre	2131	Bâtiments	30 ans
		2135	Installations générales	10 ans
2015	Installations, matériel et outillage technique	2151	Installations complexes spécialisées	10 ans
		2153	Installation à caractère spécifiques (ex cuisine)	5 ans
		2154	Matériel et outillage	5 ans
216	Collections œuvres d'Art	216	Collections œuvres d'Art	15 ans
218	Autres immobilisations corporelles	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
		2182	Matériel de transport	8 ans
		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
		2184	Mobilier	10 ans

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, accepte lesdites propositions.
Approuvé par 0 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

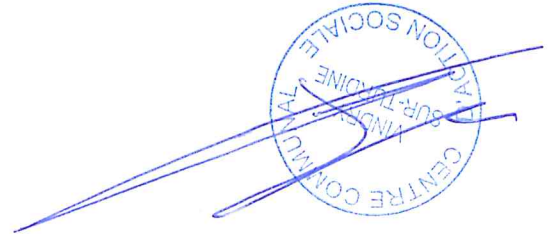
La secrétaire de séance
C. EGLOFF



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-
préfecture le
Et publication le
Le Président,
C. PRADEL



Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure
Que susdits
Et ont signé au registre
Les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Président,
C. PRADEL





**EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale
de VINDRY-SUR-TURDINE**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit octobre à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 26 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : M. PRADEL Christian, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse, Mme FAVRE Marie Françoise, M. GAUDON Daniel, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme PERRIN Emilie

Absentes : Mme MURE Christelle, Mme GONDARD Isabelle, Mme WESSE Béatrice ~~donne pouvoir~~ à Mme FAVRE Marie Françoise

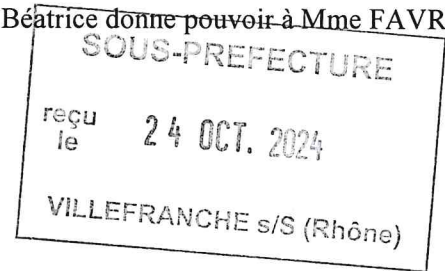
Secrétaire de Séance : Mme EGLOFF Clarisse

Nombre de membres En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

Quorum : 6



**N°02/10/RA DL2024 Avenant n°4 à la convention de location en date du 30 décembre 1985
-Rapporteur M. Christian Pradel**

Monsieur le Président expose à l'assemblée les termes de l'avenant n°4 à la convention de location en date du 30 décembre 1985 entre les soussignés « 3 F résidences, Société Anonyme d'HLM au capital de 64 303 310€ dont le siège social est à Ivry-sur-Seine 94200,1 boulevard Hippolyte Marques, inscrite au Registre des Commerces et de Société de Créteil sous le numéro B 495 286 098 », désigné ci-dessous comme le bailleur et « Le centre Communal d'Action Sociale de la commune de VINDRY S/TURDINE 69490, sis 5 place Jean XXIII », désigné ci-dessous comme le gestionnaire

L'avenant n°4 ci-joint a pour effet de modifier le montant de la Participation pour couverture des travaux de renouvellement des composants et du gros entretien, les autres articles sont inchangés

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 à la convention de location en date du 30 décembre 1985

Approuvé par 9 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

La secrétaire de séance

C. EGLOFF

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure
Que susdits
Et ont signé au registre
Les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Président,
C. PRADEL

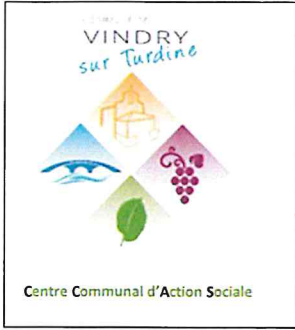
Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-

préfecture le

Et publication le

Le Président,

C. PRADEL



**EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale
de VINDRY-SUR-TURDINE**

l'an deux mil vingt-quatre, le huit octobre à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 26 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : M. PRADEL Christian, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse, Mme FAVRE Marie Françoise, M. GAUDON Daniel, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme PERRIN Emilie

Absentes : Mme MURE Christelle, Mme GONDARD Isabelle, Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise

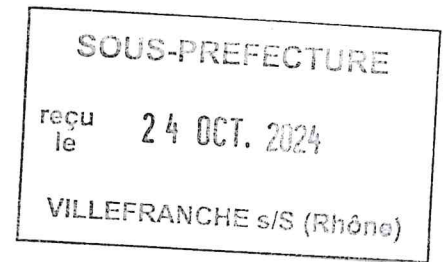
Secrétaire de Séance : Mme EGLOFF Clarisse

Nombre de membres En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

Quorum : 6



**N°01/10/CCAS DL2024 Repas des aînés 2024
-Rapporteur M. GAUDON Daniel**

Monsieur le Vice-Président expose à l'assemblée les offres des prestataires concernant le « repas des aînés de 2024 pour la commune de VINDRY SUR TURDINE. Compte tenu d'une seule réponse parvenue dans les temps malgré de nombreuses relances il a été retenu la proposition du prestataire 2'EL traiteur, pour un montant TTC de 22.50€ par repas et de la société 2 JC EVENTS pour la location de vaisselles à 2.50€ TTC par personne. Concernant le choix du prestataire pour l'animations des repas il est proposé M. BOST Eric Union Musical PONCHARRA pour un montant de 600€ TTC pour 3 prestations.

Monsieur le Vice-Président propose de fixer le prix des repas pour les invités à 29 euros.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

Retient la proposition du prestataire 2'EL TRAITEUR, pour un montant TTC de 22.50€ par repas, de 2JC EVENTS à 2.50€ TTC par personne pour la vaisselle, et de M. DUBOST pour l'animation à 600€ TTC pour 3 prestations.

Fixe le prix des repas des invités à 29€

Autorise le Président à signer les offres ci-dessus.

Dit que les montants sont prévus au budget de l'exercice primitif de 2024

Approuvé par 9 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

La secrétaire de séance

C. EGLOFF

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le

Et publication le

Le Président,

C. PRADEL

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure

Que susdits

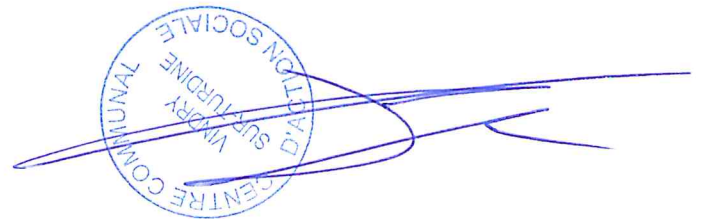
Et ont signé au registre

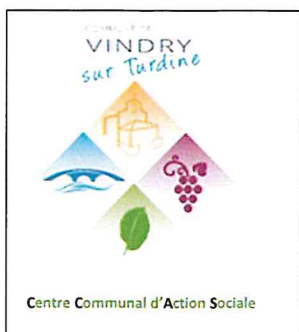
Les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Président,

C. PRADEL





**EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale
de VINDRY-SUR-TURDINE**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit octobre à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 26 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : M. PRADEL Christian, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse, Mme FAVRE Marie Françoise, M. GAUDON Daniel, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme PERRIN Emilie

Absentes : Mme MURE Christelle, Mme GONDARD Isabelle, Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE marie Françoise

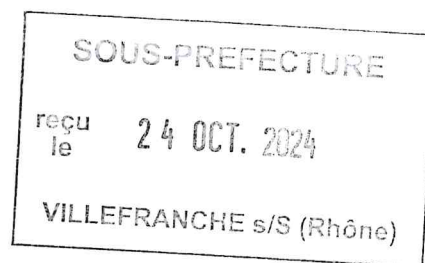
Secrétaire de Séance : Mme EGLOFF Clarisse

Nombre de membres En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

Quorum : 6



N°02/10CCAS DL2024 Convention unique CDG 692025

-Rapporteur M. Christian Pradel

Objet : Actualisation du cadre tarifaire, réglementaire et organisationnel de certaines missions pluriannuelles proposées par le cdg69 dans le cadre d'une convention unique

Le cdg69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de conventions pour la durée de chaque mission, d'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du cdg69 tout au long de l'année.

Il s'agit des missions suivantes :

- Médecine préventive,
- Médecine statutaire et de contrôle,
- Inspection hygiène et sécurité,
- Conseil en droit des collectivités,
- Assistante sociale du personnel,

- Archivage pluriannuel,
- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes,
- Intérim.

Pour ces missions à adhésion pluriannuelle, le cdg69 a proposé, à compter du 1^{er} janvier 2022, une convention unique d'une durée de 3 années, renouvelable une fois.

Depuis 3 ans, les tarifs n'ont pas évolués. Au 1^{er} janvier 2025, certaines de ces missions font l'objet d'évolutions tarifaires afin de préserver l'équilibre financier des services concernés :

- Médecine préventive,
- Médecine statutaire et de contrôle,
- Assistante sociale du personnel,
- Conseil en droit des collectivités,
- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes.

Certaines missions font également l'objet d'évolutions réglementaires et organisationnelles, à compter du 1^{er} janvier 2025, nécessitant l'actualisation des annexes suivantes de la convention unique :

- Médecine préventive : mise en conformité avec les textes juridiques, notamment avec le Code général de la fonction publique ; rappel du cadre juridique en matière de laïcité et de secret médical partagé,
- Inspection hygiène et sécurité : nouvelles modalités organisationnelles et nouveau découpage pour les effectifs des collectivités inspectées,
- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes : adaptation des prestations au regard de l'évolution organisationnelle de la CNRACL.

Le Conseil'administration, après en avoir délibéré, décide :

Vu le CGFP,

Vu le CGCT,

Vu le décret n° 85-643 relatif aux centres de gestion,

Vu la délibération en date du 9 12 2021 d'adhésion à la convention unique u cdg69,

Considérant que le cdg69 propose des missions correspondant au besoin de la collectivité que la commune/le syndicat/ l'établissement public de coopération intercommunale entend poursuivre,

Considérant les évolutions tarifaires, réglementaires et organisationnelles de certaines missions à compter du 1^{er} janvier 2025,

Article 1 : de bénéficier des missions de la convention unique proposées par le cdg69 conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération.

Article 2 : d'approuver les évolutions tarifaires, réglementaires et organisationnelles par l'actualisation des conventions des missions pluriannuelles.

Article 3 : d'autoriser l'autorité territoriale à signer l'annexe 1 et les nouvelles conventions spécifiques.

Article 4 : d'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au chapitre du budget prévu à cet effet.

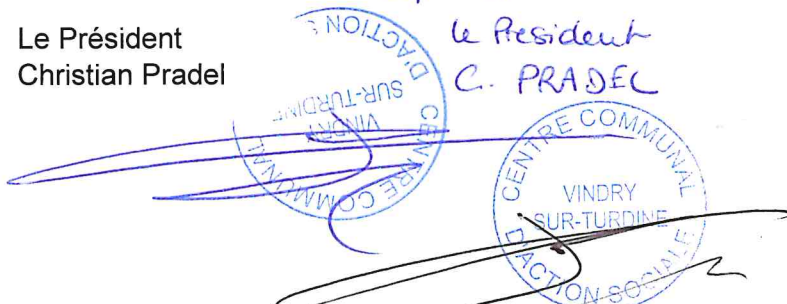
Fait à Vindry su Turdine
Le 08 10 2024

Le Président
Christian Pradel

*Acte rendu exécutoire après
dépôt en sous préfecture
le
et publication le*

*le Président
C. PRADEL*

*la secrétaire
Clarisse EGLOFF*

ANNEXE 1 – Choix des missions réalisées par le cdg69

Merci de cocher la ou les missions choisies

Collectivité : Le CCAS de Vindry sur Turdine

- Mission de médecine professionnelle et préventive : mise à disposition de médecins et de professionnels médicaux et paramédicaux pour assurer le suivi des agents
- Mission de médecine statutaire et de contrôle (**réservée aux employeurs > 50 agents***) : mise à disposition de médecins chargés de la médecine statutaire et de contrôle
- Mission d'inspection : mise à disposition d'agents chargés de l'inspection des collectivités et établissements publics
- Mission d'assistance sociale (**réservée aux employeurs > 50 agents***) : mise à disposition d'assistants sociaux chargés de l'assistance sociale du personnel
- Mission de conseil en droit des collectivités : mise à disposition de juristes chargés du conseil en droit des collectivités
- Mission d'archivage pluriannuelle : mise à disposition d'archivistes en charge de l'archivage des fonds
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes (**réservée aux collectivités affiliées au cdg69**) : mise à disposition d'agents chargés des simulations de calcul ou qualification du compte individuel de retraite pour l'EGI ou de modification du compte individuel de retraite pour le RIS
- Mission d'intérim : mise à disposition d'agents chargés de rechercher des personnels intérimaires et de gérer leurs relations avec les collectivités et établissements publics

* Pour les employeurs < 50 agents, possibilité de passer une convention à l'acte

Vindry sur Turdine

le 08 10 2024

À Sainte Foy lès-Lyon

Le 2 juillet 2024

Le Président,



Philippe LOCATELLI

Président du CCAS
M. PRADEL Christian



La Secrétaire
Clarisse EGLOFF